

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 22 juin 2020

Sur convocation en date du 11 juin 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Gabrielle Faudet-Nellenbach Aurélien Lemoine Christèle Camus	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard Evelyne Gandon Carole Barrault	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Dominique Patignier Monique Touzé Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Philippe Flenner	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Pierre Brousse	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sybille De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Jean-Pierre Brulé, Christiane Larue, Jean-Philippe Lehoux, Didier Duchesne, Jean-Maurice Brunet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Philippe Plu, Yves Bertouy, Robert Bouchet, Emmanuel Granger, Luc Granger, Christophe Leclercq, Jean-Pierre Mahaudeau, Michel Pionnier.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Bruno Dufresne, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny.

Assistaient comme membre du précédent Bureau CPHV et n'ayant pas pris part au vote : Jean-Marie NEFF.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 36

Présents : 40

Contre : 4

Pouvoirs : 0

Abstention : 0

Votants : 40

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Marie-France ARNEAU a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de Musique

Tarification 2020-2021

OBJET : Ecole de Musique

Tarification 2020-2021

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID : 041-200040772-20200622-2020DELIB079-DE

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 40

Votants : 40

POUR : 36

CONTRE : 4 (P. SOLON, G. FAUDET-NELLENBACH, A. LEMOINE, C. CAMUS)

ABSTENTION : 0

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de définir les tarifs qui seront appliqués dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2020/2021.

Le Président présente la grille de tarification ci-dessous :

Groupe adultes (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)

Cours d'éveil : 30 € (1 versement)

Débutant solfège : 55 € (1 versement)

Cours de chant : 105 € (1 versement ou 3 fois 35 €) (inscription en janvier : 70 € - 1 versement)

Chorale adultes : 15 € (1 versement)

Chorale enfants : 15 € (1 versement)

Groupe percussions (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)

Groupe orchestre enfants (sans cours individuel) : 55 € (1 versement)

Solfège + instrument : cf tableau ci-dessous.

L'inscription à un instrument donne l'accès gratuit à la chorale et au groupe.

L'inscription d'un nouvel enfant d'une même famille donne droit à une réduction sur les frais d'inscription (cf tableau ci-dessous).

Les inscriptions « Cours de chant », « Solfège + instrument » et « Instrument supplémentaire » peuvent être acquittées en une fois ou en trois fois (versements en septembre, janvier et avril).

Seules les inscriptions en cours d'année (inscription en janvier), pour un montant supérieur à 55 €, sont proratisées.

	Versement	1 ^{ère} inscription			2 ^{ème} inscription			3 ^{ème} inscription			4 ^{ème} et 5 ^{ème} inscription		
Solfège + Instrument	1 fois	165 €			150 €			135 €			115 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		55 €	55 €	55 €	50 €	50 €	50 €	45 €	45 €	45 €	35 €	40 €	40 €
Instrument supplément.	1 fois	110 € (inscription janvier)			100 € (inscription janvier)			90 € (inscription janvier)			80 € (inscription janvier)		
	1 fois	105 €			95 €			85 €			75 €		
		Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
3 ^{ème} Instrument	3 fois	35 €	35 €	35 €	30 €	30 €	35 €	25 €	25 €	35 €	25 €	25 €	25 €
		70 € (inscription janvier)			65 € (inscription janvier)			60 € (inscription janvier)			50 € (inscription janvier)		
	1 fois	55 €			55 €			55 €			55 €		
Chorale seulement	1 fois	15 €			15 €			15 €			15 €		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification indiquée ci-dessus dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2020/2021,
- **AUTORISE** les paiements en une fois ou en trois fois selon le détail ci-dessus,
- **AUTORISE** la proratisation dans les cas mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le Président,
Alain BOURGEOIS

